



PARTI SOCIALISTE

SECTION DE
SAINT CHRISTOL LEZ ALÈS

Motion de la section de Saint Christol lez Alès du Parti Socialiste
Concernant le Tribunal des Prud'hommes d'Alès - mercredi 5 octobre 2011

La section de Saint Christol lez Alès du Parti Socialiste s'inquiète très sérieusement du devenir du Conseil de Prud'hommes d'Alès. En effet, d'après nos informations :

- Il n'y a plus de greffier en chef depuis trois ans,
- Le seul greffier en place est en longue maladie pour une durée indéterminée ; aucun remplacement n'a été prévu, les adjointes administratives assurant les affaires courantes,
- L'État a prévu de récupérer ses locaux et de déménager le Conseil de Prud'hommes dans le Palais de Justice d'Alès. Sachant que le bâtiment actuel, situé 32-34, quai Boissier de Sauvage à Alès a été aménagé grâce à des subventions importantes du Conseil Général du Gard et refait à neuf en 2002 à la suite des inondations. Ce bâtiment présente aujourd'hui toutes les conditions de mises aux normes, de sécurité et de conditions de travail pour un fonctionnement optimum.

Le but final de cette opération immobilière est de trouver des financements afin d'effectuer les travaux de mise aux normes du palais de justice d'Alès et de réduire le personnel, le tout malheureusement au détriment de la qualité de la justice rendue aux citoyens :

- Une seule salle d'audience à partager entre les diverses juridictions,
- Un manque évident de place pour loger l'ensemble des acteurs,
- La mutualisation du personnel de greffe avec la création d'un « GUG » (Guichet Unique du Greffe).

Une fois de plus, l'État se désengage de ses responsabilités. Quel mépris pour notre justice - pourtant compétence régalienne- et quel mépris également pour le monde du travail, attaqué ici à travers cette institution prudhommale traitée comme secondaire et finalement mise au placard. À cela vient s'ajouter le fait que désormais les justiciables devant les Prud'hommes doivent s'acquitter d'une taxe de 35€ depuis le 1^{er} octobre.

En installant les Prud'hommes dans le Palais de Justice, nous considérons qu'il existe un risque pour que le citoyen ne puisse plus faire la distinction entre cette juridiction qui relève du Code du Travail et les juridictions relevant des codes civil et pénal. Chercherait-on volontairement cette confusion dans le but ultime d'une réforme plus globale des Prud'hommes pour ne pas dire carrément sa suppression pure et simple ? Voudrait-on parvenir à faire juger les conflits nés sur les lieux de travail par des juridictions classiques, tel que cela existe aux États-Unis par exemple ?

Par conséquent, nous demandons le maintien du Conseil de Prud'hommes d'Alès dans un lieu clairement distinct et préconisons que le Conseil Général du Gard qui à la compétence pour loger ce Conseil de Prud'hommes (Art. L 1423-14 du Code du Travail) reprenne la main sur le dossier permettant que ce maintien se fasse dans les locaux actuels, quai Boissier de Sauvage, dans l'intérêt de tous les travailleurs du bassin d'Alès.